



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 FEVRIER 2026
(Date de convocation : 02 février 2026)

Délibération N°20260205-01

Le cinq février deux mille vingt-six à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents :

M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Dominique Borgella-Adjudant, Mme Sarah Laguerre, M. Etienne Lay, M. Thierry Ribeiro, Mme Viviane Torné, M. Sylvain Saligot, M. Laurent Santucci, M. Jean-François Rabaud, et Mme Aurore Ville.

Étaient absents :

Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à Mme Aurore Ville, M. Thibaut Maurin : procuration donnée à M. Etienne Lay, Mme Mélissa Pujo-Menjouet procuration donnée à Mme Aurore Ville, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard.

Secrétaire de séance : M. Thierry Ribeiro

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PYRENEIRE

Vu le code général des collectivités locales ;

Vu les crédits suffisants et inscrits au budget ;

Considérant le caractère exceptionnel de la demande ;

Monsieur le Maire explique que l'association PYRENEIRE demande une aide exceptionnelle car elle rencontre des difficultés pour créer un nouvel événement. Il est rappelé que l'association organise le festival Celtic Pic Festival depuis 2 ans, mais lors de la dernière édition, la fréquentation était nettement inférieure à l'année précédente. Certainement car l'événement s'est déroulé juste avant la rentrée scolaire et n'a pas bénéficié d'une météo favorable. Pour pallier le manque de recettes du festival, l'association souhaite organiser une soirée Bretonne au mois de juin avec la diffusion d'un spectacle (4 artistes bretons) « Au son de l'eau » où Campan et son histoire en lien avec l'eau, seront à l'honneur. L'association demande un complément de subvention pour des festivités tronquées par la météo.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder un complément de subvention d'un montant de 750€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve :

- **Article Unique :** le versement exceptionnel de 750€ à l'association PYRENEIRE pour la réalisation de la soirée Bretonne en juin 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date affichage : 10/02/2026

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet

